



## ADOPTION PAR LE SÉNAT DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RÉGULARISER LE PLUI DU BAS CHABLAIS

Depuis de nombreuses années, nous travaillons à vos côtés et ceux de l'Etat sur un projet d'aménagement du territoire visant à désenclaver le Chablais Français.

L'idée d'une liaison autoroutière concédée en 2 x 2 voies entre les communes de Machilly et Thonon-les-Bains a vu le jour fin 2019, date à laquelle l'Etat prenait un décret déclarant ce

projet d'utilité publique. Après avoir été attaqué devant le Conseil d'Etat, le projet a finalement été jugé comme évitant les zones les plus fragiles, comme étant assorti de mesures compensant ses incidences sur le milieu naturel et comme répondant à des besoins réels en matière de mobilité ne pouvant être assurés par d'autres moyens.

Quelques semaines après la publication de ce décret, le PLUi Bas-Chablais a été adopté. Or, il s'est révélé que ce document d'urbanisme comportait une erreur matérielle le rendant incompatible avec la DUP prise antérieurement, bloquant ainsi tout avancement de la procédure de mise en concession.

**Compte tenu du retard trop important et préjudiciable qu'aurait engendré une révision classique des documents d'urbanisme, nous avons, avec mon collègue Cyril Pellevat, déposé une proposition de loi qui vise à résoudre cette incompatibilité par la loi en faisant prévaloir les dispositions de la DUP du 24 décembre 2019 sur toutes dispositions contraires du PLUi Bas-Chablais approuvé le 25 février 2020.**

Cette proposition de loi ([que vous trouverez sur ce lien](#)), a été adoptée le 31 janvier 2023 à une très large majorité par le Sénat, permettant ainsi un pas supplémentaire vers la réalisation de la future liaison autoroutière entre Machilly et Thonon. **Je me réjouis du succès de cette première étape et je souhaite à présent l'adoption rapide de ce texte par l'Assemblée Nationale afin de nous permettre de poursuivre ce projet structurant essentiel pour le désenclavement du Chablais. Retrouvez la vidéo de mon intervention [ici](#).**

## MERCI AUX MAIRES RURAUX POUR LEUR INTERVENTION !

En novembre 2022, la CPAM 74 a modifié le protocole lié au calcul des indemnités kilométriques des infirmières libérales suite à un accord négocié au niveau national avec trois syndicats. Face à la menace de grève et le refus de prendre en charge de nouveaux patients qui pèsent sur nos territoires, Christophe Fournier, Président de l'Association des maires ruraux de la Haute-Savoie, a saisi le Préfet, la directrice générale de la CPAM et le directeur de l'antenne départementale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes afin **qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.**

Retrouvez l'inégalité de leur courrier [au lien suivant](#).

## TOUS SOLIDAIRES DE NOS INFIRMIÈRES LIBÉRALES !

En novembre 2022, la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau protocole de remboursement des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux. Or, ces nouvelles règles ne sont pas avantageuses pour certains soignants qui exercent en zone rurale ou de montagne. Ils ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant : sur la commune de Passy, la perte de revenus s'élève à 23,5 %, au Grand-Bornand 15,3 % et à Taninges 22,6 %. **Ces pertes sont à considérer dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est passé de 50 à 51 centimes.** Si l'ancien distancier avait besoin d'évolution, il permettait à de nombreux praticiens de compenser la faiblesse de la rémunération de leurs actes avec les frais de déplacement, souvent lourds et fastidieux sur ces territoires, ne permettant pas à ces praticiens de prendre en charge autant de patients que sur un territoire plus urbain. Dans nos communes, ces femmes et ces hommes sont le premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital. **Ils sont indispensables au maintien à domicile et participent activement au désengorgement de notre système de santé, souvent éloignés des centres hospitaliers et des EHPAD.**

**La menace de fermeture de cabinets infirmiers en zone rurale et de montagne est d'ores et déjà une réalité.** Plusieurs infirmiers ont déjà interrompu leurs activités sur ces secteurs, d'autres menacent de le faire. Sans une évolution rapide de la situation, nous assisterons à la création de nouveaux déserts médicaux infirmiers au détriment de nos populations rurales et de montagne. **Je me bats depuis plusieurs mois pour tenter d'infléchir la position de la CPAM.** J'ai déjà saisi à plusieurs reprises Madame Cabot, directrice générale de la CPAM de Haute-Savoie, ainsi que le Préfet et le Ministre de la Santé, pour les alerter sur les dangers d'un tel dispositif d'indemnisation des frais kilométriques. **Compte-tenu de l'urgence de la situation, j'invite chacun d'entre vous à proposer en conseil municipal ou communautaire, une motion ([accessible à ce lien](#)) visant à alerter la CPAM et le Préfet de la Haute-Savoie sur les conséquences dramatiques de cette décision.**

# #SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

## EN BREF!

- Remise d'honorariat à Bernard Châtel, ancien Maire de Faucigny durant 25 années lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.



- Inauguration de la nouvelle télécabine de Charamillon à Chamonix. Une réalisation portée par la Compagnie du Mont-Blanc, en remplacement de l'ancienne télécabine.



- Beau moment de partage avec les élèves de l'école primaire de Cordon en compagnie de Jacques Zirnelt, Maire du village et Lise Galavielle, professeur des écoles et directrice de l'établissement.



- Entretien avec Fabienne DURAND, présidente du conseil de l'ordre des infirmières de Haute Savoie et Anne Tholomier, infirmière au Grand Bornand. L'occasion d'aborder les difficultés financières concrètes de nos infirmières libérales de montagne suite aux modifications apportées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en matière d'indemnité de déplacement. Au regard des risques réels et inacceptables de diminution de l'offre de soins en montagne, j'ai interpellé avec force le Gouvernement sur cette question.



Me contacter



## PROTÉGEONS NOTRE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE !

Lors de l'audition d'Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la transition énergétique en commission des Affaires économiques du Sénat, je lui ai rappelé que l'hydroélectricité ne doit pas subir le même démantèlement que la filière du nucléaire !

- En effet, depuis plusieurs années, les instances européennes réclament l'ouverture à la concurrence de l'exploitation de nos centrales hydroélectriques dont l'exploitation est assurée à plus de 80 % par EDF. L'ouverture à la concurrence par lot aura inévitablement pour conséquence un morcellement du marché et un affaiblissement de la filière avec une multiplication d'acteurs tournés vers la seule recherche de rentabilité. Or, au-delà de l'aspect énergétique, en zone de montagne, ces équipements jouent un rôle majeur pour les territoires et leur développement à plusieurs titres, qu'il s'agisse du soutien d'étiage à l'irrigation, à la pêche, en passant par le tourisme (sport en eaux vives), le refroidissement des réacteurs nucléaires et la prévention des risques d'inondations. Ainsi, ces 400 barrages jouent un rôle dépassant largement le cadre énergétique.
- Je considère que la grave crise énergétique que nous vivons doit être l'occasion pour notre pays de s'opposer très fermement à nos partenaires européens sur cette question, comme je l'appelle de mes vœux depuis plusieurs années.

Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention et la réponse de la Ministre [sur ce lien](#).

## A LA RÉGION

- Crise énergétique: la Région débloque plus de 25 millions d'euros pour aider les entreprises !



Face aux carences de l'Etat, incapable de mettre en place un bouclier tarifaire à la hauteur pour protéger nos entreprises, Laurent Wauquiez a décidé d'agir et d'accompagner les entreprises pour les aider à faire face à la crise. **L'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes fait vivre plus de 500 000 personnes, c'est un pilier de notre économie qu'il est indispensable de soutenir. Un plan d'aide régional de 25 millions d'euros a ainsi été voté en décembre pour accompagner nos entreprises, et une enveloppe de 10 millions d'euros a été débloquée pour le secteur de l'hôtellerie-restauration** particulièrement impacté par cette crise sans précédent. Il s'agit désormais de sauver nos entreprises, nos emplois, notre économie, et de faire de cette crise énergétique une opportunité pour notre industrie, afin d'accélérer la décarbonation de ses activités pour qu'elle devienne le moins possible consommatrice d'énergie.

- Plan Marshall 2022-2030 : la Région va investir 3 milliards d'euros pour nos lycées !

La Région n'a jamais autant investi pour ses lycées depuis que Laurent Wauquiez préside la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Elle a déjà consacré plus de 1,5 milliard d'euros entre 2016 et 2021 pour offrir les meilleures conditions d'étude et de réussite à tous les élèves scolarisés sur le territoire régional. **Pour la période 2022-2030, ce sont plus de 3 milliards d'euros qui vont être investis pour les lycées publics comme privés**, pour poursuivre le travail de modernisation et de rénovation engagé.



**Budget primitif 2023: une Région au service des territoires !**

En 2023, le budget régional garde le cap de la bonne gestion grâce à :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une augmentation de l'épargne,
- zéro hausse de fiscalité,
- un investissement sans précédent avec 1,4 milliard d'euros dédiés aux territoires, à la souveraineté industrielle, à la santé, aux transports, à l'enseignement ou encore à l'écologie positive.

La Région a d'ailleurs été reconnue une nouvelle fois comme la région la mieux gérée de France par l'agence de notation Standard & Poor' en décembre dernier.

## LA RÉGION PROPOSE UN « PACK SÉCURITÉ ÉCOLES » POUR SÉCURISER LES ÉCOLES DE NOS COMMUNES



A la Région, nous avons fait de la sécurité une priorité de notre action. Depuis 2016, nous accompagnons toutes les communes qui souhaitent agir contre l'insécurité en finançant le déploiement de caméras de vidéoprotection, la construction de centres de supervision urbains ou encore des équipements pour les policiers municipaux. Aujourd'hui, nous avons décidé d'aller plus loin et d'étendre notre action auprès des communes avec le « Pack sécurité écoles » pour protéger nos écoles primaires et maternelles (vidéoprotection, bornes anti-véhicules-béliers, alarmes, dispositifs anti-intrusion, etc.). **Chaque commune pourra bénéficier d'une aide dédiée jusqu'à 65 000 € par an.** Au même titre que nos lycées, nos écoles doivent être des sanctuaires de la République.

Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - [s.noel@senat.fr](mailto:s.noel@senat.fr) - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)